

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2026-7

portant délégation de fonction et de signature à **Monsieur Pascal MARTIN**,
1^{ère} Vice-Président

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,
Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-22-004 du 18 mars 2022 autorisant la Communauté de Communes à modifier ses statuts et portant définition de l'intérêt communautaire en matière de soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°DCL-BCLI-22-004 du 18 mars 2022 et n°DCL-BCLI-24-016 du 27 septembre 2024 autorisant la Communauté de Communes à modifier ses statuts et portant définition de l'intérêt communautaire en matière de compétence santé et d'accès aux soins ;

Vu la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner délégation à **Monsieur Pascal MARTIN, 1^{er} Vice-Président** ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions

Monsieur Pascal Martin, 1^{er} Vice-président, est délégué à compter de ce jour, pour intervenir dans les domaines suivants :

➤ **Au titre de la « santé et l'accès aux soins » :**

- **Élaboration, animation et suivi du Contrat Local de Santé (CLS)** en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les partenaires ;
- **Relations avec les professionnels de santé** : médecins, infirmiers, pharmaciens, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), ordres professionnels ;
- **Relations avec les établissements de santé et médico-sociaux** : Hospitalier de Territoire (GHT), clinique, EHPAD, établissements et groupements (APAEI...);
- **Pilotage des actions en faveur de l'accès aux soins et de la lutte contre la désertification médicale** : soutien à l'installation de professionnels, développement des Maisons de Santé Pluri professionnelles, recherche de praticiens ;
- **Mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé** relevant des compétences de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- Représentation de l'EPCI auprès des instances partenariales compétentes en matière de santé : ARS, CPAM, Conseil Départemental, Région.

➤ **Au titre de l'Enseignement supérieur, recherche et vie étudiante :**

- **Animation de la politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la vie étudiante sur le territoire de l'EPCI :**
 - Relations avec les établissements d'enseignement supérieur : université, IUT, instituts de formation, CROUS ;
 - Soutien à la vie étudiante : logement étudiant, mobilité, santé, culture, sport, accueil des étudiants ;

- Lien enseignement supérieur – développement économique : soutien aux filières d'excellence, transfert de technologie;
- Promotion et attractivité du territoire : salons étudiants, marque territoriale.

Article 2 : Délégation de signature

Dans le cadre des fonctions déléguées à l'article 1, **Monsieur Pascal MARTIN** reçoit délégation de signature pour :

- Les invitations aux commissions et comptes rendus relevant de ses domaines de délégation ;
- Les conventions et partenariats n'engageant pas financièrement l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- Les affaires liées à la gestion et entretien (baux) des deux Pôles de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Condé-en-Normandie et Vire Normandie.
- Les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations étudiantes ;
- Les conventions d'occupation temporaire des locaux dédiés à la vie étudiante ou à la recherche.

Sont exclus de la présente délégation :

- Les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les établissements d'enseignement supérieur qui relèvent du Conseil communautaire.

Article 3 « Engagements Financiers » : Monsieur Pascal MARTIN ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine GOURNEY LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, Monsieur Pascal MARTIN 1^{er} Vice-Président, sera habilité à signer tous les documents se rapportant à la fonction de Président de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Article 5 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 6 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

Article 7 : Mme la Présidente, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 11 mai 2026

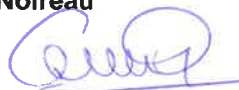
Reçu notification du présent arrêté

Le 11/05/2026

M. Pascal MARTIN
1^{er} Vice-président de l'Intercom de la Vire
au Noireau



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau



Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- l'intéressé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-A-2026-7-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 12/05/2026

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/rubrique>
« actes administratifs » 120526